## 233593 - La quantité de la zakat de fin de Ramadan

**question**

Ibn al-Qayyim (Puisse Allah lu accorder Sa miséricorde) écrit dans sou ouvrage Ilaam al-Mouwaqqiin (3/12): «Il est permis d'acquitter ladite zakat en viande...Ceux qui se nourrissent d'autres denrées que les céréales comme le lait, la viande et le poisson, acquittent leur zakat de leur nourriture , quelle qu'elle soit» Ma question est la suivante: «Si je voulais donner de la viande, deux kilogrammes et demi suffiraient-il, ou faudrait-il trouver l'équivalent en riz représenté par saa (2,5kg)et l'évaluer en monnaie pour acheter de la viande?

**la réponse favorite**

Louange à Allah.

Premièrement, il est déjà indiqué dans la fatwa n°99327 qu'il est permis d'acquitter la zakat en viande pour celui qui s'en nourrit couramment.

Deuxièmement, des hadiths reçus du Messager (bénédiction et salut soient sur lui) évaluent la zakat de fin de Ramadan à un saa en denrée alimentaire. Si le musulman choisit de donner de la viande ou une autre denrée susceptible d'être pesée ou mesurée, il en fait l'estimation à l'aide du pesage.

Cheikh Ibn Outhaymine (puisse Allah le Très-haut lui accorder Sa miséricorde) dit: «On peut nous rétorquer que le saa en viande ne peut être mesurée. Nous disons alors qu'il faut le peser. » Extrait d'*ach-charh al-moumt'ie* (6/182)

Les ulémas ont précisé la quantité de la zakat acquittée en viande. On lit dans *hachiyatou doussoqui* (5/36), le malikite: «les propos de l'auteur *et per le pesage comme pour la viande* renvoient à la viande et d'autres denrées comme du lait...On met à disposition cinq *ratel* baghdadien et un tiers. » Le *ratel* est une unité de mesure utilisée encore dans le pesage. Bon

nombre de chercheurs ont conclu que ledit *ratel* équivaut à 408 g. Voir la revue des recherches islamiques , n° 39 et n° 59. Cela étant, la quantité de la zakat en viande est 2176 grammes.

Il est bien connu que l'évaluation du poids correspondant à saa est approximative car le  poids du saa varie en fonction de son contenu. Dès lors, il est préférable par précaution que le musulman donne plus.

Ibn Qoudamah (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a écrit: «Nous avons prouvé que le saa est cinq *ratels* irakiens  et un tiers. En principe, on le mesure , mais les ulémas l'ont évalué en poids pour qu'on le maitrise et rapporte.  Un groupe a rapporté d'Ahmad qu'il a dit : j'ai pesé le plein d'un saa et constaté qu'il s'élève à 5 *ratels* et deux tiers en blé. Plus loin, il poursuit: nous avons pris des lentilles pour en mesurer un saa puisque c'est la meilleure (denrée) qu'on puisse mesurer à l'aide du saa car celui-ci ne bouge pas de sa place.Nous l'avons rempli puis pesé et constaté que le contenu est cinq *ratels* et un tiers. Si le saa équivaut à cinq *ratels* et deux tiers en orge et en lentilles, les deux céréales les plus lourdes, les autres espèces utilisables dans la zakat restent plus légères. Si on en prélève cinq *ratels* et deux tiers, on obtient plus qu'un *saa*.Il vaut mieux que celui qui choisit une matière lourde pour donner sa zakat prenne la précaution d'ajouter un peu plus afin d'être sûr d'avoir atteint un saa.» Extrait d'*al-Moughni* (4/287)

Allah le sait mieux.